

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 25 avril 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 22 et 23 avril 2013**

**2013 DAC 92** Subvention (60.000 euros) avec convention avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale (94500) Champigny-sur-Marne.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le Projet de délibération, en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale ;

Sur le rapport présenté par Madame Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale, dont le siège social est situé 88 avenue Marx Dormoy, 94500 Champigny-sur-Marne une convention d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération ;

Article 2: Une subvention de fonctionnement de 60.000 euros est attribuée à l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale pour lui permettre de mener à bien les actions qu'elle prévoit dans la capitale. 21153 /2013\_00946.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001. Provision pour subventions au titre de la mémoire.